



**COLLÈGE – PROVIDENCE**  
HERVE

Herve, le 21 mai 2021

Avenue Reine Astrid, 9  
4650 HERVE

☎ 087/67.40.75    📠 087/66.04.37

Site : [www.cph-herve.be](http://www.cph-herve.be)

Courriel : [secretariat@cph-herve.be](mailto:secretariat@cph-herve.be)

Chers Parents,

Votre enfant termine sa deuxième année d'enseignement secondaire. Durant celle-ci, il a suivi une grille-horaire comportant une activité complémentaire à 4 heures ou deux activités à deux heures.

Pour aborder la 3<sup>e</sup> année, chaque élève va devoir préciser davantage le type de formation vers lequel il s'oriente. Les aptitudes, les intérêts, les éventuels projets d'avenir, probablement imprécis, doivent entrer en ligne de compte dans les décisions que vous allez prendre avec votre enfant.

Pour vous aider à les cerner, nous vous avons adressé, par l'intermédiaire de votre enfant, les fascicules indiquant les différentes possibilités de formation que vous proposent l'Institut de la Providence et le Collège Royal Marie-Thérèse, nos deux écoles partenaires.

Pour vous renseigner davantage encore, nous vous invitons à consulter le site de notre école. Vous y découvrirez à l'onglet « Orientation vers le 2<sup>e</sup> degré » un lien vers la présentation des options du second degré de nos écoles partenaires. De plus, vous aurez aussi la possibilité de poser des questions aux adresses ci-dessous en fonction des choix envisagés.

Pour les options relevant de l'enseignement technique de transition, technique de qualification et du professionnel (Institut de la Providence) :

[direction@iph-herve.be](mailto:direction@iph-herve.be)

Pour les options relevant de l'enseignement général (Collège Royal Marie-Thérèse) :

[direction@crmt-herve.be](mailto:direction@crmt-herve.be)

Ensuite, il s'agira de fixer le choix de votre enfant en complétant, avant le 4 juin, le document de pré-choix en ligne accessible via le lien ci-dessous (ou sur notre site Internet) :

<https://forms.gle/jgFjk9goQ6r9kB1K9>

Enfin, à la lumière de l'avis du Conseil de classe qui vous sera communiqué dans le bulletin de fin d'année, nous vous demanderons de compléter un document officiel d'inscription dans l'année supérieure.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et nous vous prions de croire, chers Parents, à notre entier dévouement.

Geneviève Stéphaney et Bernard SERVAIS  
Directeurs